



POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PREFERATORIALES ACTIVEES

(Prévisions des risques de pollution élaborées par Air PACA)

Le : 22/11/2017



Le : 23/11/2017



Le : 22/11/2017

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■

Départements
Alpes de Haute Provence (04)
Hautes Alpes (05)
Alpes Maritimes (06)
Bouches du Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 23/11/2017

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■

* Ozone (O₃), Particules (PM₁₀), Dioxyde d'azote (NO₂), Dioxyde de soufre (SO₂)

En cas de risque important d'épisode de pollution, un dispositif préfectoral de lutte comportant deux niveaux est mis en place.

Au niveau d'**information**, des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées.

Au niveau d'**alerte**, des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées.

Légende

	Procédure d'alerte
	Procédure d'information
	Aucun dispositif actif
	Données indisponibles
MU	Mesures d'urgence mises en oeuvre

RECOMMANDATIONS PRECONISEES AU NIVEAU D'INFORMATION

Recommandations sanitaires

Pour l'ensemble de la population

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Pour les populations vulnérables* ou sensibles**

En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO2, SO2

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur

En cas d'épisode de pollution à l'O3

- Limitez les sorties durant l'après-midi (entre 12 h et 16 h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Dans tous les cas :

- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

Recommandations comportementales

- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)
- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être
- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol

* Personnes vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

** Personnes sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effet de la pollution atmosphérique sur la santé
www.airpaca.org	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/-r1553.html	https://www.paca.ars.sante.fr
		